

## **Motion**

*ITA*

Les personnels administratifs et techniques, quels que soient leurs tutelles et leurs statuts, assurent l'accompagnement de l'activité de recherche. Les IT représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires.

Dans un comité de visite, la présence d'un IT apporte un point de vue indispensable à une évaluation pertinente. La section déplore vivement que les élus C qu'elle a désignés pour faire partie des comités de visite aient été lors de plusieurs visites exclus du processus d'évaluation. La section 36 encourage le personnel technique des unités évalués, en l'absence d'un élu C, à manifester ouvertement son mécontentement.

La section 36 demande à la direction du CNRS d'intervenir auprès de l'AERES pour que les comités de visite comportent un représentant du personnel administratif et technique qui soit acteur à part entière du processus d'évaluation.

**Philippe COULANGEON**  
**Président de la section 36**

**Motion adoptée le 23 Octobre 2014**  
**NBR votants : 15 oui, 0 abstention, 0 non**

### **Destinataires :**

M. Alain Fuchs, président du CNRS  
M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS  
M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS  
M. Didier Torny, directeur-adjoint scientifique  
M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS  
M. Philippe Büttgen, président de la CPCN